



Commune des Avirons

Extrait N° 16 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le 6 juin 2013 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe



Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 16/ **Acquisition foncière**
- Parcelle AS 1298

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du projet d'extension du cimetière, la parcelle AS 1298 (issue d'une parcelle mère cadastrée AS 542) a été inscrite en emplacement réservé en vue de permettre notamment de créer un espace public et une voie d'accès.

La superficie de la parcelle concernée est de 524 m².

Hôtel de Ville

L'évaluation faite par le service des domaines est de 150 euros le m².

Le propriétaire Monsieur SEYCHELLES Johnny nous a, par courrier en date du 11 avril 2013, marqué son accord pour une vente à la Commune au prix de 150 euros/m² majoré de 10% soit 165 euros.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition par la Commune au prix de 165 euros le m² soit un coût total de 86 460 euros ;

- autoriser la prise en charge par la Ville des frais notariés correspondants ;

- autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents correspondants et notamment l'acte notarié.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- autorise l'acquisition par la Commune au prix de 165 euros le m² soit un coût total de 86 460 euros ;

- autorise la prise en charge par la Ville des frais notariés correspondants ;

- autorise le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents correspondants et notamment l'acte notarié.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe**

